



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**TÉLÉPHONIE MOBILE**

Rouen, le 18 janvier 2021

L'aménagement numérique des territoires constitue une priorité essentielle pour l'État pour assurer la cohésion entre nos territoires. Afin de garantir une couverture mobile de qualité pour tous, l'État, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique en janvier 2018.

Cet accord, baptisé "New Deal Mobile", conduit à une amélioration de la qualité et à l'extension du réseau mobile. Il repose sur des engagements forts et contraignants des quatre opérateurs de réseaux mobiles : ils seront notamment tenus de couvrir 5000 nouveaux sites dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée » pour l'accès à la 4G. Ces sites font l'objet de listes arrêtées annuellement au niveau national par le Gouvernement, à un rythme de 600 à 800 nouveaux sites par an les prochaines années.

**Pour 2020, la dotation de la Seine-Maritime s'élève à 8 sites et pour l'année 2021 à 9 sites.**

À la suite d'un travail d'identification par les pouvoirs publics, le Gouvernement a arrêté la liste de ces sites de téléphonie mobile qui seront construits par les quatre opérateurs, faisant l'objet d'arrêtés ministériels publiés au Journal officiel :

- Au titre de l'année 2020, les deux derniers sites restants ont été identifiés dans l'arrêté du 17 décembre 2020 : une antenne pour CAMPNEUSEVILLE et une antenne pour les deux communes de BOIS HEROULT/BOIS GUILBERT ;

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

- Au titre de l'année 2021, un premier arrêté du 17 décembre 2020 a identifié trois premiers sites : une antenne pour les communes de DROSAY/SAINTE-COLOMBE, une antenne pour CANOUVILLE/BUTOT-VENESVILLE/MALLEVILLE LES GRES et une antenne pour VATTEVILLE LA RUE.

**Les communes verront leur couverture en téléphonie mobile s'améliorer sur tout ou une partie de leur territoire.**

#### **EN PRATIQUE POUR LES MAIRES :**

Les collectivités territoriales concernées par ces sites de téléphonie mobile seront contactées par les opérateurs pour engager le déploiement des équipements nécessaires et offrir un service de téléphonie mobile 4G par chacun des 4 opérateurs au plus tard dans les 24 mois.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex